

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONTER, Directeur.

Téléphone Bell No 2602.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 22 AOUT 1890

ECONOMIE SOCIALE

Parmi les causes nombreuses auxquelles sont dues les grèves, il n'est pas de source plus fréquente de dissensions que les réductions de salaires; et, de fait, on peut dire que c'est la cause première de la grève dans presque tous les cas. Il est naturel que l'ouvrier s'objecte à ce que l'on déprécie la valeur de son travail, même lorsque la chose est nécessaire pour le bien-être des patrons et la sensation est souvent aggravée par la soudaineté du changement. Dans quelques pays, la plupart des patrons ont l'habitude de donner avis trois mois d'avance, de leur intention de réduire les salaires, lorsqu'ils s'y trouvent obligés; non seulement ils donnent ainsi à leurs ouvriers le temps de s'y préparer, mais ils évitent souvent par cet avis une grève qui aurait pu éclater sous l'impulsion du moment.

Les réductions de salaires sont surtout sensibles en hiver, dans un pays comme le nôtre. A ce moment le coût de la vie est à son maximum; le chauffage, l'éclairage et l'habillement coûtent alors plus cher qu'à toute autre saison et la perte d'une partie du salaire force l'ouvrier à se priver de quelques unes de ces choses. L'ouvrier canadien malheureusement a eu trop souvent à souffrir de ces privations. Il n'est pourtant pas très difficile de trouver un remède à cet état de choses, tout en sauvegardant l'intérêt du patron. Si, au lieu de travailler le même nombre d'heures toute l'année avec une diminution de salaire à une certaine époque — en supposant que l'industrie en question ait, par sa nature, besoin d'une réduction à ce moment — on laissait le salaire sans changement, en demandant une heure de travail extra pendant la saison active, disons en été, cela reviendrait absolument au même pour le patron, tandis que l'ouvrier pourrait toujours compter sur le même salaire. Si l'on adoptait ce système, on éviterait probablement un bon nombre de grèves, sans qu'il en coûtât beaucoup au patron.

Un des sujets favoris de l'orateur ouvrier, c'est le travail des femmes et des enfants. On a tout dit et redit sur cette question qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir. Le mal existe et continuera jusqu'à ce qu'on ait trouvé le secret d'occuper les femmes et les enfants à la maison en leur permettant de gagner autrement que dans un atelier. La reprise d'une industrie du genre de celle des chapeaux de paille, mentionnée dans notre dernier numéro, servirait beaucoup à modi-

fier dans ce sens le sort des travailleurs.

La participation des employés aux bénéfices des patrons devient de plus en plus une question à l'ordre du jour. Ce système au fur et à mesure qu'on en reconnaît l'utilité, est adopté par nombre de maisons aux Etats-Unis et ailleurs. Elle a été adoptée, d'abord par un nommé Leclaire, en 1842 et il a trouvé que, non seulement elle maintenait la sympathie entre les ouvriers et le patron, mais que même elle lui était profitable. Son raisonnement est bien simple.

Un ouvrier peut-il dans notre industrie (peinture), par son activité, sa bonne-volonté et un emploi plus intelligent de son temps, produire dans un même espace de temps (un jour) un surcroît de travail équivalant à une heure, c'est-à-dire à \$0.12 qui est le taux actuel de l'heure?

"Peut-il, en outre, économiser \$0.05 par jour, en évitant la perte des marchandises qui lui sont confiées et par les soins apportés à la conservation des outils.

"Tous répondent affirmativement.

"Donc, si un seul ouvrier peut donner ce résultat, de réaliser, pour le compte de l'entrepreneur, \$0.17 par jour, ce qui produit pour 300 jours de travail, la somme de \$51, et si on suppose que, à la maison, la moyenne des ouvriers occupés est de 300, on attient une économie annuelle de \$15,300.

Toute la question est là. L'industriel qui adopte le système de la participation n'est pas autant philanthrope qu'habile homme. C'est la science d'économiser sur les petites choses qui produit de gros résultats dans l'ensemble. On peut définir plutôt la participation comme un partage dans les économies qu'un partage dans les bénéfices sans co-propriété. Le partage de bénéfices est une question dont la décision dépend des patrons. Si les patrons n'en retirent aucun avantage, cela devient une prime ou un bonus; on peut donc conclure que le système le plus pratique est celui qui offre des avantages en même temps aux employés et aux patrons. Nous pourrions aisément s'étendre sur ce sujet si l'espace nous le permettait. Ce système est d'un avantage si évident et a une si grande influence pour maintenir l'harmonie que tôt ou tard il devra être généralement adopté dans notre pays, où, jusqu'ici, il n'a fait que peu de progrès; et, une fois qu'on l'aura mis en pratique, on n'aura jamais lieu de le regretter.

(Canadian Trade Review).

N. de la R.—Le confrère à qui nous empruntons ce qui précède a oublié de dire qu'il résumait ainsi en quelques lignes le Rapport sur la Section d'Economie Sociale de l'exposition Universelle de 1889 à Paris, préparé, à la demande de l'honorable M. J. A. Chapléau par M. Jules Helbronner, membre de la Commission Royale du Travail.

EPICERIES

Les petits pois en conserve sont aussi rares aux Etats-Unis qu'au Canada. On prétend qu'ils se vendront bientôt à \$1.25.

Les membres de l'association

des épiciers de Toronto discutent l'opportunité d'une entente que les magasins soient fermés à 8 heures du soir.

Les taxes imposées aux Etats-Unis sur l'oléomargarine et ceux qui la vendent, ont produit en 1889 près de \$900,000; en 1890, elles n'ont produit que \$786,291, soit une diminution de \$107,955.

Une histoire de poisson, racontée par notre confrère, le Commercial de Winnipeg, ne doit pas être sujette à caution comme celle de notre voisin revenant d'une partie de pêche. Le confrère raconte que, l'année dernière lors de la montée du saumon dans la rivière Fraser, les eaux du lac Harrison montèrent de deux pieds, et qu'on a pu attribuer cette crue qu'aux millions de poissons qui ont traversé le lac à ce moment, vu qu'il n'avait pas plu depuis plusieurs jours. Hum!

LES RECOLTES

Nous venons de recevoir le bulletin pour juillet de la situation des récoltes de la province, publié par M. Geo. Leclère, secrétaire du département de l'Agriculture.

Les renseignements de cette nature sont toujours d'un grand intérêt pour le commerce et nous nous faisons un devoir d'en transmettre ici un résumé à nos lecteurs.

On se rappelle, sans doute, que, lors de la publication du premier rapport de M. Leclère, l'année dernière. Nous avions signalé le vague de ce premier essai et nous avions montré au compilateur à quelles sources disponibles pour lui il pouvait prendre des renseignements sérieux autorisés et complets. Nous remarquons avec plaisir qu'il a suivi nos conseils et le bulletin pour juillet est basé sur les rapports des Sociétés d'Agriculture. Tous les comtés de la province, (sauf six qui n'ont pas envoyé de rapport) figurent au bulletin. M. Leclère n'a pas adopté le système suivi à Washington de désigner par des chiffres l'état des récoltes, 100 représentant une récolte moyenne; il met dans chaque colonne de son tableau. "Bon, moyen, passable, médiocre" suivant le cas. En classifiant ces qualificatifs en trois séries 10. De très bonne à bonne. 20. moyenne. 30. au demande de la moyenne, on obtient le résultat suivant:

	Bonne	Moyenne	Au dessous de la moyenne
Foin.....	16	16	27
Blé.....	28	19	12
Orge.....	28	22	9
Avoine...	6	14	39
Sarrasin..	34	8	4
Seigle.....	15	5	3
Pois.....	38	11	5
Blé d'inde	30	10	19
Patates...	52	3	4
Racines..	31	7	2
Tabac.....	24	13	3
Culture pour si-			
los.....	22	6	—
Fruits....	19	14	16

Le foin est au dessous de la moyenne dans 27 comtés et dans 32 comtés il va de la moyenne à une bonne récolte. Le blé et l'orge sont beaux presque partout, mais l'a-

voine n'atteint la moyenne que dans 20 comtés sur les 59 dont nous analysons les rapports. Les autres grains ont une belle apparence, les patates promettent une récolte exceptionnelle; mais les fruits laissent beaucoup à désirer dans un grand nombre de comtés.

En divisant ces rapports par régions, on trouve que les comtés du Nord-Est, et la région du lac St-Jean sont les plus mal partagés. L'avoine y a mauvaise apparence, le foin y atteint rarement la moyenne; le sarrasin, les pois et les patates promettent un bon rendement.

La rive sud du fleuve à partir de la Pointe Lévis jusqu'au Golfe, donne à peu près la même note pour le foin et l'avoine, mais l'orge est plus belle dans certaines localités, les patates et les pois sont beaux partout.

En remontant vers l'Ouest, toujours au Sud du fleuve, la récolte de foin s'améliore un peu; l'avoine obtient des notes plus favorables. quoiqu'on y trouve encore quelques "médiocres." Les cantons de l'Est paraissent avoir une bonne récolte de tous les grains, sauf l'avoine, une récolte moyenne de foin et une récolte exceptionnelle de patates.

Les comtés des environs de Montréal, des deux côtés du fleuve, promettent une bonne récolte en tout sauf en avoine. La rive Nord, de Québec à Ottawa, rapporte, sauf pour un seul comté, une bonne récolte de foin, une récolte moyenne d'avoine et le reste en abondance.

La température du commencement d'août a été favorable aux récoltes; elle a dû améliorer considérablement la condition de l'avoine dans le district de Québec et même plus près de nous; elle a été très favorable aux récoltes racines. De sorte que nous sommes en droit d'espérer un rendement satisfaisant pour toutes les parties du pays. Depuis quelques jours, cependant, la température s'est abaissée sensiblement. Il y a eu de la gelée blanche samedi, à Québec et comme les grains dans cette région n'ont pas atteint la maturité, il y a encore à craindre qu'ils soient endommagés par la gelée. Dans notre district, nos cultivateurs ne demandent plus à la Providence qu'un temps assez sec pour rentrer leurs récoltes en bonne condition.

M. Leclère termine son bulletin par les remarques et le résumé suivants:

"Le mois de juillet a été marqué par de grandes chaleurs et quelques nuits fraîches. Les fréquentes ondées que nous avons eues ont beaucoup nui à la fénaison, et en certains endroits la qualité du foin en a été affectée. Ce mois a aussi été remarquable par quelques orages, accompagnés de tonnerre et d'éclairs, qui ont causé beaucoup de dégâts dans certaines localités. On se plaint beaucoup du tort causé par les gelées d'hiver sur les prairies ce qui explique la récolte moyenne du foin. Avec quelques semaines de temps favorable les cultivateurs espèrent des résultats assez satisfaisants de la récolte de cette saison.

RESUME GENERAL

Foin.....Moyenne
Blé.....Assez bonne apparence
Orge.....Plus que bonne.